

# **COPIL**

## **Chaire EURINS**

### **24 janvier 2025**

**Présents :** Professeur Corinne Mascala, Professeur Corinne Saint-Alary-Houin, Professeur Francine Macorig-Vénier, Professeur Gérard Jazottes, Eugénie Fabriès-Lecea

**Excusé :** Doyen Matthieu Poumarède

#### **Ordre du jour I- Bilan**

##### **1-Formation :**

**-Réouverture** du DU ESALED en janvier 2025. Pour la première fois, le DU ESALED peut être suivi en apprentissage, ce qui témoigne du grand intérêt porté par les professionnels à cette formation. Pour cette première promotion, 14 apprentis sont inscrits. Est également inscrite une étudiante issue du Master 2 droit des affaires.

**-Création** (conformément au projet de Chaire) du cours en Master 2 Droit Fondamental des affaires, « Faillite européenne et internationale », mais, en raison de contraintes de plafonnement des heures de la maquette, il est dispensé pour 3h au lieu des 12h envisagées.

**-Création** (conformément au projet de Chaire) dans le DU ESALED du cours « La profession d'administrateur judiciaire et les perspectives d'harmonisation européenne » 3H

**-Création** (non prévue dans le projet de Chaire) dans le Master 2 Cross Border Disputes, du cours « International Insolvency Law » pour 12h

**-Création** (non prévue dans le projet de Chaire) dans le Master 2 Juriste de copropriété du cours « L'insolvabilité des copropriété » 7h

## **2-Recherche :**

**-site internet :** actualisation du site **chaire-eurins.fr**

**-Publications** de E. Fabriès-Lecea, titulaire de la Chaire :

« Des enjeux de la jurisprudence Rastelli », note ss Cass. com., 2 oct. 2024, BJE 1/2025, n°BJE201u4, p.33 à 35.

**-Participation à des colloques** de E. Fabriès-Lecea, titulaire de la Chaire

« La personne morale envisagée au sein d'un groupe, Aspects européens », in *Les personnes morales confrontées aux procédures collectives*, colloque de l'AJDE et du CDA, ss dir. F. Macorig-Vénier et N. Jullian, UT Capitole, 11 oct. 2024, *à paraître*.

## **II-Projets**

**-Préparation du colloque** sur « Les 10 ans d'application du règlement (UE) 2015/848 » (conformément au projet de Chaire). La date du 5 juin est fixée, et les intervenants invités ont tous dit oui ! Le programme est en cours de finalisation. Des représentants de la Chancellerie seront présents.

**-Partenariat avec le tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du tribunal** : préparation de la conférence fin juin sur les « Classes de parties affectées » telles qu'issues de la transposition de la directive 2019/1023. La conférence se tiendra dans les locaux du tribunal de commerce.

## **III-Questions diverses**